

**République Française**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques**

Nombre de membres en exercice 12  
Qui ont pris part à la délibération 11  
Nombre de suffrages exprimés 11  
Date de la convocation : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE NAVARRENX**

**SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil-vingt-cinq et le trois décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

**Présidence : Mme Nadine BARTHE**

Présents : Mesdames BARTHE Nadine, LEMBEYE Natacha, ROUGIER Tiphaine, SAUVÉ Magali, CHOPIN Marjorie, LAVAUZELLE Nadia, GOICOCHEA Loïc, BOURROUILH Joël  
Messieurs PIERAGNOLO François, PUHARRÉ Michel, CAZALETS Henri,

Absente : Mme DODOGARAY Christelle

Excusés : Néant

Secrétaire : M. CAZALETS Henri

**OBJET : FORFAITS SCOLAIRES ANNEE 2024-2025 (communes sans école)**  
**Délibération n° 01-12-2025**

Madame le Maire rappelle que les « communes écoles fermées » (ANGOUS – BASTANES – JASSES – MERITEIN – OGENNE-CAMPTORT – SUSMIOU) dont les enfants sont scolarisés à NAVARRENX, participent aux frais de scolarité.

Le calcul de ce forfait communal est basé sur le cumul des coûts de fonctionnement et exclut les coûts d'investissement. Cela comporte les frais de surveillance cantine, l'entretien, les fournitures, le ménage, la désinfection, la vie scolaire, les coûts de personnel durant le temps scolaire, la surveillance lors de la garderie. Les animations proposées dans le temps de garderie ne rentrent pas dans le calcul du forfait.

Pour l'année scolaire 2024 – 2025, le calcul des charges de fonctionnement amène donc à un forfait de :

- 515,64 € pour un élève du niveau élémentaire,
- 1185,41 € pour un élève du niveau maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, DECIDE d'appliquer les montants des forfaits scolaires proposés en séance pour l'année scolaire 2024 – 2025.

Fait et délibéré à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Nadine BARTHE

